



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1359**

commune (s) : Lyon 2^e

objet : Rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache - Lot n° 2 : carrelage - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1359**

commune (s) : Lyon 2^e

objet : **Rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache - Lot n° 2 : carrelage - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Un programme de travaux relatifs à la requalification du centre d'échanges de Lyon-Perrache a été approuvé par la délibération n° 2009-0800 du conseil de Communauté en date du 15 juin 2009. Il est prévu de travailler sur la liaison Carnot-SNCF par le niveau 2, liaison qui enregistre les plus forts flux piétonniers : environ 60 000 passages par jour.

L'opération est d'un montant estimatif de 3 000 000 € TTC. Elle est composée de six lots :

- lot n° 1 : revêtements en pierre,
- lot n° 2 : carrelage,
- lot n° 3 : plafonds suspendus,
- lot n° 4 : peinture,
- lot n° 5 : serrurerie,
- lot n° 6 : vidéo protection.

Le présent rapport concerne le lot n° 2 : carrelage, et a pour objet le remplacement de 5 100 mètres carrés de sol carrelé : l'entrée Carnot, le niveau 2 du bâtiment, la passerelle de liaison entre le bâtiment et la gare et divers endroits du site.

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 23 juillet 2009.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 7 décembre 2009, a classé première l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement Mignola Soterly pour un montant de 352 869,21 € HT, soit 422 031,57 € TTC (tranche ferme) - 146 763,80 € HT, soit 175 529,50 € TTC (tranche conditionnelle 1) et 53 039,30 € HT, soit 63 435 € TTC (tranche conditionnelle 2).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché concernant le lot n° 2 : carrelage, pour la rénovation du centre d'échanges de Lyon-Perrache et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement Mignola Soterly pour un montant de 552 672,31 € HT, soit 660 996,08 € TTC.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au titre de l'opération n° 1999 - chapitre 23 immobilisation corporelle en cours - exercices 2009 et 2010 au budget principal de la Communauté urbaine, section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.